

DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

LES CONSEQUENCES DU DESENGAGEMENT DE L'ETAT

Paroles de producteurs :



Stéphanie Pageot, éleveuse bio en Pays-de-la-Loire, présidente de la FNAB



Guillaume Riou, polyculteur-éleveur bio en Nouvelle-Aquitaine, membre du bureau de la FNAB



Jean-François Vincent, éleveur bio en Centre-Val de Loire, président de Biocentre



En présence de Stéphen Kerckhove, délégué général d'Agir pour l'environnement,

I. Développement de l'agriculture bio : vers un démantèlement du soutien public

En marge des Etats généraux de l'alimentation se tiennent, dans une opacité gouvernementale totale, les négociations entre l'Etat et les Régions qui décideront du sort des aides directes aux productrices-euros bio.

Sur le terrain, les paysan-nes ont souffert d'importants retards de paiement ces deux dernières années, les annonces politiques qui se succèdent depuis juillet 2017 viennent accroître l'insécurité financière et l'incompréhension.

a. Situation financière des régions

Depuis plusieurs mois la FNAB alerte sur la surconsommation des fonds européens supposés rémunérés à hauteur de 75% les aides directes aux productrices-euros qui souhaitent se convertir à l'agriculture biologique ou qui bénéficient d'une aide au maintien.

- 5 régions où les enveloppes bio sont consommées en totalité : Grand-Est, Centre, PACA, Nouvelle-Aquitaine, Bretagne.
- 4 régions où elles sont consommées à plus de 80 % : Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Pays-de-la-Loire et Occitanie.

Zoom : Centre-Val-De-Loire

Enveloppe : 20 M€ .

Dépensée dès 2015, malgré l'existence d'un plafonnement.

Pour 2016 : pas d'aide maintien.

- Baisse de la dynamique de conversion
- Aides au maintien pour des pratiques agricoles moins disantes qui utilisent des pesticides et ne sont pas dans une démarche d'amélioration (MAE sols et MAE polyculture élevage jusqu'à 15 000 euros annuels¹).

Il manque au moins 410 millions d'euros pour financer le développement de la bio entre 2018 et 2020

Dans les régions où le dialogue est en place avec la profession agricole bio, des premières mesures et arbitrages politiques ont été pris pour limiter les dégâts et prioriser la bio dans l'allocation des fonds européens. C'est le cas notamment en Nouvelle-Aquitaine et en région Centre. Malgré la priorisation, les montants ne suffiront pas.

b. Un retour en arrière historique

Jusqu'au 31 juillet 2017, le ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, pouvait transféré jusqu'à 3 milliards d'euros¹ pour alimenter notamment les enveloppes bio. 650 millions d'euros ont été transférés, qui devront répondre aux besoins de pas moins de cinq mesures politiques majeures.²

Pour pallier l'absence de financement, le ministère a commencé à faire des arbitrages.

En septembre 2017, Stéphane Travert annonce la suppression du financement de l'aide au maintien. C'est une décision historique.

La fin de l'aide au maintien, vers un nouveau déséquilibre

Depuis le début de la PAC, les productrices-eurs les plus vertueux en matière écologique ont été les lésés de la Politique agricole commune.

En 2010, le plan Barnier a créé l'aide au maintien aux productions biologiques pour rétablir l'équilibre. Malgré cette mesure, une étude d'AgroSup Dijon et d'Agro Paris Tech menée publiée en mai 2017 concluait que les « *les fermes françaises qui ont les effets les plus positifs sur l'environnement continuent d'être celles qui perçoivent le moins d'aides directes de la PAC* »

En coupant le financement de l'aide au maintien on assiste donc à un recul historique.

¹ Transfert entre le pilier 1 de la PAC et le pilier 2 qui finance les mesures incitatives au changement de pratiques agricoles ; compensatoires de handicap naturel ou les aides à l'investissement.

² ICHN, assurance récolte, aides bio, investissements, MAEC.

- c. Les dessous de la négociation : de 10 années de soutien public pour tous à 3 années pour quelques-uns

Une négociation s'est engagée, en marge des Etats Généraux et sans les producteurs bio, entre l'Etat et les Régions pour définir le partage des 650 millions d'euros :

- En octobre 2017, les Régions via Régions de France réclament 180 millions sur les 650 millions pour les aides bio, les mesures agro-écologiques et les investissements (voir courrier de RDF adressé au ministère de l'agriculture). A ce jour cette demande est restée lettre morte.
- En novembre 2017, une nouvelle information remonte de plusieurs régions : la baisse programmée du soutien à la conversion qui passerait de 5 années à 3 années, mais aussi sa restriction à certaines productions seulement serait en cours de discussion entre l'Etat et les régions (voir document Région centre)



II. Que reste-t-il des promesses présidentielles ?

Sondage

78% des français favorables à une réorientation massives des aides vers la bio

Le sondage APE/IFOP publié le 13 décembre 2017 révèle que 78 % des Français souhaitent que le gouvernement réoriente massivement les subventions publiques vers le développement de l'agriculture biologique. Ce chiffre est encore plus fort chez les sympathisants de La République en Marche qui sont 90% à demander cette réorientation.

a. 200 M€ par an pour les services environnementaux

Dans son programme de campagne le candidat Emmanuel Macron s'engageait à mettre 200 millions d'euros par an sur les services environnementaux. A Rungis il a précisé cet engagement en assurant que ce soutien serait pris sur le grand plan d'investissement et versé en aides directes aux producteurs.

« Il importe aussi de mieux valoriser et rémunérer les services environnementaux que les agriculteurs sont capables de rendre à la collectivité en agissant pour préserver les sols, les eaux, la biodiversité et rémunérer de manière juste ces services. J'ai pris un engagement, il sera donc suivi des faits avec 200 millions d'euros pour la rémunération de ces services environnementaux (...) je souhaite que sur ces services environnementaux nous puissions accompagner par le grand plan d'investissement ces mesures en faisant des aides directes aux agriculteurs et qu'ensuite nous puissions l'intégrer dans la maquette budgétaire et la nouvelle PAC pour être conforme aux engagements pris et à ce que légitimement vous souhaitez pouvoir accompagner »

Depuis le discours de Rungis, aucune annonce n'est venue confirmer l'existence de cet argent ni la façon dont ces 200 millions seront utilisés. Ces 200 millions ne figurent pas dans le projet de loi de finance pour 2018.

b. L'agriculture bio : le premier service environnemental agricole à soutenir.

Le ministère de l'Agriculture lui-même reconnaît que les aides à la conversion et au maintien à l'agriculture biologique constituent les principaux paiements pour services environnementaux leur attribuant la plus haute note en prenant en compte les 5 critères officiels de la définition des paiements pour services environnementaux (PSE).

1/ Outils respectant les 5 critères de la définition d'un PSE						
	Aspect volontaire	Identification du service	Conditionnalité	Additionnalité	Aspect incitatif du paiement	BILAN
M11 Conversion Agriculture Biologique	oui	oui	oui	oui	plutôt oui	4,5/5
M11 Maintien Agriculture Biologique	oui	oui	oui	plutôt oui	plutôt oui	4/5
M10 Agroenvironnement climat	oui	oui	oui	plutôt oui	plutôt oui	4/5
M8.2 Agroforesterie	oui	plutôt oui	oui	plutôt oui	oui	4/5
Bail rural environnemental (BRE)	oui	plutôt oui	oui	oui	plutôt oui	4/5
Clauses environnementales des SAFER et exonération des droits d'enregistrement lors d'un acte de vente	oui	plutôt oui	oui	oui	plutôt oui	4/5
Obligations réelles environnementales (ORE)	oui	plutôt oui	oui	oui	plutôt oui	4/5

2/ Outils ne respectant pas strictement les 5 critères de la définition d'un PSE						
	Aspect volontaire	Identification du service	Conditionnalité	Additionnalité	Aspect incitatif du paiement	BILAN
Verdissement	Oui	plutôt oui	oui	plutôt non	plutôt oui	2,5/5
M 13 Paiements en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques	oui	non	oui	plutôt oui	oui	2,5/5
Conditionnalité	non	plutôt oui	oui	Plutôt oui	oui	2/5
M12 Paiement au titre Natura 2000 et DCE	oui	oui	oui	non	non	1/5

Et pourtant, il y a beaucoup plus d'argent de la PAC aujourd'hui sur la mesure « verdissement » – 2.2 Mrd€ en 2017 (notée 2/5) - que sur les aides à la conversion et au maintien en agriculture biologique – 550 Millions € en 2017. Cette mesure « verdissement » est pourtant jugée le 12 décembre 2017 par la Cour des comptes de l'UE « complexe » et n'apportant « encore aucun bénéfice pour l'environnement »³.

³ https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/INSR17_21/INSR_GREENING_FR.pdf

La FNAB demande qu'Emmanuel Macron tienne ses promesses en :

- Demandant au ministère de l'agriculture de prioriser la Bio dans la répartition du transfert de 650 millions d'euros effectué cet été
- Arbitrant pour que des fonds Etat viennent compléter le montant du transfert (alimentation de la part Etat à hauteur de 25% mais aussi complément des fonds européens qui vont manquer) afin de maintenir à la hauteur actuelle les montants des aides à la conversion et au maintien en agriculture biologique
- Revenant sur la décision de flécher en totalité les fonds État sur l'aide à la conversion
- Ajoutant effectivement 200 millions d'euros pour les services environnementaux, pris sur le plan d'investissement et non en comptabilisant ce qui existe déjà
- Priorisant la bio sur l'allocation des 200 millions d'euros pour financer des services environnementaux
- Ayant un discours fort sur la nécessité pour tous de prioriser la bio sur les autres mesures environnementales moins efficaces.